

*Questions orales***L'ASSURANCE-CHÔMAGE****L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE CALCUL DU REVENU**

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je voudrais revenir sur les questions qui lui ont été posées hier au sujet de la décision du gouvernement de compter l'indemnité de licenciement comme revenu aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage et de retarder, de ce fait, le versement des prestations d'assurance-chômage. Tous les députés ont reçu un très grand nombre de protestations en provenance d'un bout à l'autre du pays au sujet de la dureté et de l'injustice de cette disposition. D'aucuns auraient utilisé cette indemnité de licenciement pour se trouver un emploi, d'autres s'en seraient servi pour déménager dans d'autres régions du pays et certains auraient placé cet argent dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Or, ces gens ne pourront plus utiliser cet argent à ces fins, car ils en auront besoin pour le strict nécessaire.

Étant donné les nombreuses protestations reçues et la pétition qui a été signée par les deux tiers de délégués à la Conférence économique nationale au cours de la fin de semaine et étant donné qu'on a pris cette mesure sans consultation préalable, la ministre acceptera-t-elle de retarder la mise en œuvre de cette mesure jusqu'à ce que les consultations voulues aient eu lieu et qu'on connaisse bien toutes les conséquences de cette mesure?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ignore où le député était hier et jusqu'à quel point il a suivi le débat sur cette question au cours des six derniers mois. Cette mesure a été présentée pour la première fois le 8 novembre de l'année dernière. On a tenu des consultations sur la façon la plus juste de la mettre en œuvre. D'autres députés ont présenté des instances au cours de cette période, mais ce n'est que la semaine dernière que le député s'est intéressé à cette question pour la première fois. Je peux lui dire qu'on commencera à mettre en œuvre cette mesure à la fin du mois en cours et que cette mise en œuvre se poursuivra graduellement au cours des deux prochaines années.

LA PÉTITION SIGNÉE PAR DES DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est là une insulte à l'endroit de tous les Canadiens qui nous écrivent depuis quelques mois. La ministre pourrait-elle nous dire quelles études sur les répercussions ont été effectuées avant que le ministre des Finances n'annonce cette mesure et si elle entend rendre ces études publiques? En outre, comment peut-elle ne tenir aucun compte de l'opinion des deux tiers des délégués à une conférence que son gouvernement a convoquée? La seule décision très claire qui a été prise à cette conférence avait pour but de retarder la mise en œuvre de cette disposition. Est-ce simplement un autre exemple de la politique de relations publiques des conservateurs?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si j'avais su que le député désirait tant participer à cette conférence, je me serais arrangée pour qu'il y soit, afin qu'il puisse entendre certaines des recommandations extrêmement constructives qui ont été faites et voir les consensus auxquels on en est arrivé. Comme je l'ai dit hier, dans un atelier sur l'assurance-chômage on a discuté, entre autres choses, du fait que le programme d'assurance-chômage ne répondait pas aux besoins des Canadiens. Ainsi, l'une des recommandations très fermes qui a été présentée portait sur des modifications qui permettraient de mieux répondre aux besoins des travailleurs du pays. En fait, il s'agit là d'une question au sujet de laquelle nous espérons que le député fera également des recommandations.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD**L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA MISE AU POINT DE LA TECHNOLOGIE**

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Maintenant que le sous-secrétaire d'État américain à la Défense chargé de la politique a clairement déclaré que le Canada avait été invité à participer à la mise au point de la technologie de la guerre des étoiles, le ministre pourrait-il nous dire si le Canada a effectivement accepté cette invitation? Dans l'affirmative, comment le Canada et en fait les États-Unis peuvent-ils justifier cela eu égard au traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM) dont la clause «G» interdit aux États-Unis et à l'URSS de partager avec d'autres États des descriptions techniques ou des plans touchant les systèmes ABM?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada n'a pas reçu pareille invitation. M. Ikle a fait erreur.

LES DISPOSITIONS DU TRAITÉ SUR LES SYSTÈMES ABM

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, c'est la dixième fois que le gouvernement conservateur prétend que quelqu'un aux États-Unis a fait erreur en faisant une déclaration bien claire. Quand va-t-il accepter sa responsabilité?

Le ministre n'a pas parlé de la très grave violation de la clause «G» du traité sur les systèmes ABM. Le ministre en ignore peut-être la teneur. Je viens d'essayer de la lui expliquer. Dira-t-il à la Chambre s'il est vrai ou non que le partage de connaissances techniques par les États-Unis ou l'URSS avec d'autres États est interdit par la clause «G» du traité sur les systèmes ABM?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je répète que le Canada n'a reçu aucune invitation du genre. Je répète également que si nous en recevions une, la réponse qu'y fera le Canada sera absolument compatible avec les principes du traité sur les systèmes ABM.